Conseil des droits de l’homme

40e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Soudan**

Genève, le 9 février 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Soudan.

Ces dernières années, le Soudan s’est engagé sur le chemin historique d’une gouvernance démocratique et inclusive et de la réconciliation nationale. La Suisse est d’autant plus préoccupée par les récents événements, qui risquent de sérieusement compromettre les avancées réalisées. Elle souhaite faire les 4 recommandations suivantes au Soudan :

1. Protéger la **liberté d’expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d’association**, en respectant la liberté des médias et en évitant tout usage disproportionné de la force ou le recours à des arrestations et détentions arbitraires.
2. Abolir toute forme de **torture,** en particulier la flagellation en tant que punition.
3. Instaurer un moratoire *de jure* sur la **peine de mort** et commuer toutes les condamnations à mort en peines alternatives.
4. Enfin, la Suisse recommande au Soudan de pleinement coopérer avec la **Cour pénale internationale**.

Je vous remercie.